



CeFiP_{ASBL}  KeFiK_{VZW}

Centre de Connaissances du Financement des PME

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010



TABLE DES MATIÈRES

Message du Président du Conseil d'Administration	5
Message du Président du Comité de Pilotage	7
Chapitre 1 : Création et objectifs du CeFiP	8
Chapitre 2 : Organisation du CeFiP	10
Chapitre 3 : La plateforme internet www.cefip.be	13
Chapitre 4 : Publications annuelles	14
1) Enquête CeFiP sur le financement des PME 2010	14
2) Rapports Octroi de crédits	15
3) Baromètre CeFiP	23
4) CeFiP Academic Award	25
Chapitre 5 : Outils à l'usage de l'entrepreneur	26
1) Simulateur CeFiP : déduction des intérêts notionnels	26
2) Outil d'autodiagnostic de la performance des entreprises	27
3) Médiateur du crédit	29
Chapitre 6 : Évènements CeFiP 2010	32
1) Colloque : « La médiation du crédit en Belgique et en France : bilan et perspectives » (11/02/2010)	32
2) Vade-mecum du financement des PME	36
Agenda 2011	37
Contact	38



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Malgré un léger redressement, l'activité économique a continué à montrer une certaine fragilité tout au long de l'année 2010. Dans un tel contexte, il est essentiel de pouvoir rassurer et soutenir les indépendants et les PME dans leurs investissements et leur accès au financement. Nul doute que les aider sur cette voie passe notamment par l'encouragement au développement de notre tissu économique et du potentiel de croissance et d'emploi qu'il contient.

Il va de soi que les actions et les décisions en matière de financement des indépendants et des PME ne peuvent être prises par les acteurs économiques et politiques concernés sans une bonne connaissance des tenants et aboutissants. La bonne diffusion de ce savoir vers les autorités, les entrepreneurs et leurs représentants, les dispensateurs de crédit et le monde universitaire revêt une réelle importance. A cette fin, le Centre de Connaissances du Financement des PME (CeFiP) a confirmé son utilité en poursuivant sa mission de centralisation et d'exploitation de l'information pertinente relative au financement des PME. Concrètement, il a continué à apporter un éclairage sur l'offre et la demande de financement et le comportement des banques à l'égard des entreprises, via les études et rapports qu'il met notamment à disposition sur son site internet.

L'envoi de newsletters, la parution d'articles dans la presse, la publication du vade-mecum et les réunions de son Comité de pilotage scientifique ont été, en 2010, autant d'occasions d'informer l'ensemble des acteurs publics et privés concernés.

Le rôle du Comité de pilotage scientifique du CeFiP va bien au-delà d'un relais d'information. Composé d'experts et de représentants des principaux organismes publics et privés de financement des PME en Belgique, il est un véritable lieu d'échange, de dialogue et de concertation. A chaque réunion, les participants discutent des projets et partagent leurs idées en vue de pouvoir fournir les informations les plus utiles aux acteurs et décideurs concernés. Concernant la mission de médiation du crédit et de l'assurance du crédit confiée au CeFiP en février 2009, sa nécessité n'est plus à démontrer. Le nombre de dossiers reçus et le taux de réussite qui y est associé montrent à quel point un nombre toujours plus important d'entrepreneurs décident utilement d'y faire appel. Le médiateur poursuit ses efforts pour accroître sa visibilité et inciter, de cette façon, les PME en difficultés à faire appel à ses services.

En exerçant efficacement les différentes missions qui lui sont confiées, le CeFiP confirme sa raison d'être par le soutien qu'il offre implicitement au développement du tissu économique de notre pays.

Jean-Pierre Remacle
Président du Conseil d'Administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE



Suite à l'importante crise économique et financière qui a déstabilisé le monde en 2008 et 2009, 2010 a été une année de reprise économique lente et progressive marquée aussi par des incertitudes. Cette reprise économique est-elle durable? Les banques parviendront-elles à alimenter suffisamment leurs réserves en capital? Les pouvoirs publics sont-ils en mesure de poursuivre le remboursement de leurs dettes? Les banques peuvent-elles de nouveau octroyer des crédits aux indépendants et PME? Toutes ces questions et bien d'autres encore ne cessent de préoccuper les entrepreneurs.

Tout au long de l'année 2010, le CeFiP s'est pleinement impliqué dans ses activités afin de rester le centre de référence en matière de financement des PME. Avec la collaboration du Comité de pilotage scientifique, de nombreuses études ont été réalisées en vue d'informer et soutenir en ces temps difficiles, les entrepreneurs à la tête de PME. A cet égard, je songe notamment au rapport trimestriel sur les chiffres d'octroi de crédit qui suit l'évolution de l'octroi de crédits accordés tant aux indépendants et aux PME qu'aux grandes entreprises. L'enquête annuelle «Financement des PME» de son côté, nous apporte un éclairage sur le climat entrepreneurial (l'étude traite entre autres de la disponibilité des moyens de financement et du comportement des banques vis-à-vis des PME). Quant au baromètre du CeFiP, il continue d'évaluer l'accès des PME au financement bancaire. Ces différentes études nous permettent de suivre la situation des PME en matière de financement, et au besoin, d'indiquer aux responsables politiques les problèmes éventuels.

Outre les publications annuelles, le CeFiP s'est aussi consacré cette année à d'autres projets et études, à savoir : la mise à jour du simulateur de déduction des intérêts notionnels, le développement d'un outil d'autodiagnostic de la performance des entreprises avec la collaboration du CEPE (Centre d'Etude de la Performance des Entreprises) et les CeFiP Academic Awards décernés à plusieurs projets d'étude. Le Médiateur du crédit a lui aussi poursuivi ses travaux avec le même succès que lors des années précédentes. Le rôle majeur et positif du Médiateur de crédit dans la résolution de problèmes de financement s'est encore confirmé en 2010. C'est pourquoi le premier anniversaire du Médiateur de crédit a été largement célébré, notamment lors du colloque qu'il a organisé sur le thème suivant «Médiation du crédit en Belgique et en France: situation et perspectives».

En d'autres termes, 2010 a été une année qui a une fois de plus révélé l'utilité du CeFiP en tant que Centre de Connaissances du Financement des PME. Je terminerai cet avant-propos en disant que le Comité de pilotage scientifique a réellement fourni le cadre idéal pour l'échange d'idées et opinions relatives au financement des PME. C'est avec la même approche que nous espérons pouvoir poursuivre notre travail.

Johan Bortier
Président du Comité de Pilotage

01
CHAPITRE 1

Création et objectifs du CeFiP

Le Centre de Connaissances du Financement des PME (CeFiP) a été créé sur recommandation du « groupe de travail Financement des PME », placé sous la présidence d'Eric André. Le CeFiP est hébergé par le Fonds de participation.

Le « groupe de travail André » a vu le jour en avril 2004 à l'initiative des ministres fédéraux Didier Reynders (Finances), Fientje Moerman (Economie) et Sabine Laruelle (Classes Moyennes), succédant ainsi au groupe de travail « André-Desimpel ». Ce premier groupe avait été créé à l'initiative du ministre Didier Reynders (Finances) en réaction au repli du crédit survenu à la fin de l'année 2000. Les deux groupes de travail avaient pour mission d'élaborer des pistes de réflexion pouvant aboutir à la création d'un environnement plus favorable au financement des PME.

En 2005, le gouvernement fédéral et le Fonds de participation ont débloqué un budget de démarrage pour le CeFiP. Au mois de juin, l'autorité de tutelle a donné son feu vert pour la création du CeFiP et le Comité de pilotage scientifique a été constitué au mois de novembre. Fin 2005 - début 2006, le secrétariat CeFiP, la cellule opérationnelle, a démarré ses premières activités et celles-ci se sont véritablement développées en 2007 et 2008.

Fin 2008, dans le cadre du plan de relance fédéral et du plan fédéral pour les PME, le CeFiP s'est vu confier une nouvelle mission : assurer le service de médiation du crédit. Le Médiateur du crédit est ouvert à toute entreprise qui rencontre des difficultés de financement.

Sur demande expresse de la tutelle, afin de permettre au Médiateur du crédit d'exercer ses activités en toute neutralité, le Conseil d'administration du Fonds de participation a décidé, le 20 janvier 2009, de faire du CeFiP un organe indépendant en lui donnant le statut d'ASBL.

De plus, vu l'efficacité du service de médiation du crédit, le Ministre des Finances a souhaité étendre la mission de médiation du CeFiP à l'assurance-crédit dès septembre 2009, dans la foulée de Belgacap, le système de complément d'assurance public géré par le Fonds de participation.

Le CeFiP poursuit trois objectifs :

- La centralisation de toute information pertinente et du capital humain, en sa qualité de centre de référence en matière de financement des PME au niveau national ;
- L'exploitation et la mise à disposition de ce savoir aux autorités, aux entrepreneurs et à leurs organismes représentatifs, ainsi qu'aux dispensateurs de crédit ;
- La médiation du crédit et de l'assurance-crédit aux entreprises.

Pour ce faire, le CeFiP se tourne vers différents groupes cibles, tant pour collecter des informations que pour les transmettre :

- Les entrepreneurs et leurs représentants ;
- Les dispensateurs de crédits ;
- Les pouvoirs publics ;
- Le monde académique ;
- Les médias et le grand public.



02
CHAPITRE 2

Organisation du CeFiP

Le Centre de Connaissances du Financement des PME s'articule autour de quatre organes : le Conseil d'administration, le Comité de pilotage scientifique, la Commission de suivi et le secrétariat CeFiP.

Le Conseil d'administration se compose comme suit :

- Jean-Pierre Remacle, Président, représentant du Fonds de participation
- Marc Van den Bergh, Vice-Président
- Frédéric Lernoux, Administrateur délégué

Le Comité de pilotage scientifique est un organe consultatif. Il se compose de 32 membres et est présidé par Johan Bortier. Le comité se réunit quatre fois par an afin de conseiller le CeFiP sur ses orientations stratégiques. Il réunit des experts représentatifs des acteurs concernés :

- Johan Bortier, Président du Comité de pilotage scientifique ; UNIZO, Directeur du service d'études
- Carole De Vergnies, Vice-Présidente du Comité de pilotage scientifique ; Représentante de la Ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique
- Jihane Annane, Représentante du Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et des Réformes Institutionnelles
- Jean-Marie Conter, IPCF, Président
- Jean de Lame, Union Wallonne des Entreprises, Secrétaire général
- Roger Desmet-Carlier, SPF Economie, PME, Classes moyennes et énergie, Directeur général
- Jean-Pierre Di Bartolomeo, Représentant du Ministre wallon de l'Economie et de l'Emploi ; Sowalfin, Membre du Comité de Direction
- Bernard Dubois, BNP Paribas Fortis - Fortis Banque SA, Directeur Marché Professionnel
- Luc Dufresne, Banque nationale de Belgique, Sous-directeur
- Jean-Claude Ettinger, ULB/Solvay Business School, Professeur ; Solvay Entrepreneurs, Président

- Nancy Huyghebaert, KUL, Chargée de cours principale Accountancy, Insurance and Finance
- Claude Janssens, Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux (IEC), Expert-comptable
- Bernard Jehin, Sowalfin, Membre du Comité de Direction
- Filip Lacquet, PMV, Business Unit Manager PMV-KMO
- Eddy Laveren, Universiteit Antwerpen, Professeur et Président du département Accounting and Finance
- Denis Lievens, Cabinet du Ministre B. Cerexhe, Conseiller en économie
- Sophie Manigart, Vlerick Leuven Gent Management School, Professeur au département Corporate Finance et Partner
- Eric Mathay, Institut des Réviseurs d'Entreprises, Réviseur d'entreprises
- Olivier Meunier, IWEPS, Attaché scientifique
- Patrick Mylle, INASTI, Cellule Politique et Stratégie, Conseiller
- Maurice Olivier, MADIAN SA, Directeur ; Groupe HEC-Ecole de Gestion de l'ULg, Président ; Solvay Business School Academy (ULB), Chargé de cours
- Anne-Mie Ooghe, Febelfin, Conseillère
- Serge Peffer, ICHEC-St-Louis, Vice-Président et Chargé de cours
- Clarisse Ramakers, UCM, Conseillère au service d'études
- Chris Redant, SPF Finances, Inspecteur
- Stijn Rocher, FEB, Attaché Département économique
- Astrid Romain, IBSA, Responsable de la cellule Analyse
- Jan van Nispen, Département Economie, Science et Innovation, Département Entreprendre et Innover
- Bart Vandergoten, Delcredere, Legal and Policy Deputy Manager
- Bruno Wattenbergh, Agence Bruxelloise pour l'Entreprise (ABE), Directeur Opérationnel
- Jean-Pierre Watthy, Fonds de participation, Manager Secrétariat CeFiP et Etudes
- Dirk Wouters, Bank J. Van Breda & C°, Membre du Comité de direction
- Jean-Pierre Remacle, Président du CeFiP ASBL
- Marc Van den Bergh, Vice-Président du CeFiP ASBL
- Frédéric Lernoux, Administrateur délégué du CeFiP ASBL



La commission de suivi est un organisme consultatif dont l'objectif principal consiste à organiser et coordonner les travaux du Comité de pilotage scientifique (CPS) ainsi qu'à prendre en considération les avis et propositions du CPS dans une optique de mise en œuvre. Les membres de la Commission de suivi sont :

- Johan Bortier, Président du Comité de pilotage scientifique ; UNIZO, Directeur du service d'études
- Carole De Vergnies, Vice-Présidente du Comité de pilotage scientifique ; Représentante de la Ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique
- Jean-Pierre Remacle, Président CeFiP ASBL ; Fonds de participation, Directeur général
- Marc Van den Bergh, Vice-Président CeFiP ASBL ; Fonds de participation, Directeur Affaires générales
- Frédéric Lernoux, Administrateur délégué CeFiP ASBL

Le secrétariat CeFiP concrétise les différents projets. Il est composé de :

- Jean-Pierre Watthy, Manager secrétariat CeFiP et études
- Isabelle Martin, Senior économiste
- Nicolas Bourgois, Economiste
- Barbara Coppens, Economiste
- Julie Dirick, Economiste - Médiateur du crédit
- Benjamin Porteman, Economiste – Médiateur du crédit
- Nezha Fennouh, Assistante administrative



CHAPITRE 3

La plateforme internet www.cefip.be

La plateforme internet (www.cefip.be) constitue le mode central de diffusion d'informations du CeFiP.

L'onglet « Expertise » présente les différents domaines de recherche du CeFiP ainsi que les publications externes relatives au financement des PME. Il inclut l'offre et la demande de financement, les phases de la vie d'une PME, la microfinance et la fiscalité.

L'onglet « Entrepreneur ? » aide les entrepreneurs et les candidats-entrepreneurs dans leur recherche de financement pour leur projet. Selon la nature et le but du projet d'investissement, les sources de financement sont présentées. Cet outil permet également d'approcher dans sa langue maternelle les opportunités existant dans les autres régions du pays. Enfin, l'entrepreneur peut y trouver des informations relatives aux conséquences pratiques des accords de Bâle II, y calculer l'impact de la déduction des intérêts notionnels sur la déclaration fiscale et y trouver des informations sur le point de contact Banques-PME.

Le dernier onglet rassemble toutes les publications du CeFiP. On y trouve les rapports relatifs à l'octroi de crédit, les résultats de l'enquête CeFiP Financement des PME, ainsi que les Working Paper Series et les rapports des années précédentes.

Le site internet présente un agenda, une rubrique « News » et une section proposant des liens intéressants.

Suite à la crise financière, le CeFiP ASBL a créé une nouvelle page. Celle-ci présente une synthèse des informations les plus pertinentes et des mesures prises par les différents organismes concernés ou aux différents niveaux de pouvoir.

04
CHAPITRE 4

Publications annuelles

En 2010, le CeFiP a réalisé sa traditionnelle enquête annuelle sur le financement des PME. Il a également publié, pour chaque trimestre, son rapport sur les chiffres d'octroi de crédit aux PME et indépendants, et lancé à quatre reprises son baromètre de l'accès des petites entreprises au crédit bancaire. Quant au CeFiP Academic Award, il a à nouveau permis de récompenser la recherche sur le financement des PME. Le CeFiP met toutes ces publications à disposition sur son site internet.

1) ENQUETE CEFIP SUR LE FINANCEMENT DES PME 2010

L'enquête CeFiP « Financement des PME » 2010 a été réalisée en collaboration avec des chercheurs du département Comptabilité et Financement de l'Université d'Anvers, sous la houlette du professeur Eddy Laveren. Chaque année, l'enquête rend compte de la disponibilité de financement et du comportement des banques vis-à-vis des petites et moyennes entreprises (PME) et des micro-entreprises. L'enquête 2010 a été menée sur la période septembre-octobre 2010 dans un contexte caractérisé de sortie de crise.

Des projets d'investissement ont été menés en 2010 par un plus grand nombre d'entreprises (87,3 %) qu'en 2009 (74 %). Cependant, le nombre d'entreprises à ne pas avoir pu réaliser tous les investissements prévus au cours des douze mois précédant l'enquête est également plus élevé en 2010 qu'en 2009. Les principales raisons sont les mauvaises circonstances économiques et, dans une moindre mesure, les difficultés financières.

En ce qui concerne l'accès au financement bancaire, 14,8 % des entreprises (soit une diminution de 2,5 % par rapport à 2009) affirment s'être vu refuser un crédit au cours des 12 mois précédant l'enquête. Les refus de crédit concernaient essentiellement des montants inférieurs à 25.000 euros. Les principaux motifs de refus sont liés à des garanties, un apport propre trop faible ou une capacité de remboursement insuffisante.

15,3 % des entreprises qui ont sollicité un crédit en 2010 ont déclaré avoir rencontré beaucoup ou énormément de problèmes pour obtenir un financement bancaire, ce qui correspond à une diminution de 7,3 % par rapport à 2009.

La moitié des entreprises sont satisfaites des conseils qui leur sont donnés par leur banque mais souhaitent voir la qualité des conseils encore s'améliorer. Environ un quart des entreprises (25,9 %) estime toutefois ne pas recevoir suffisamment de conseils en cas de situation difficile. La plupart des entreprises (74,2 %) estiment que la qualité des services proposés par les banques est restée inchangée.

L'enquête montre que les mesures publiques les plus connues restent : la déduction des intérêts notionnels, la réserve d'investissement et les subsides publics. Ces mesures ont déjà été utilisées par au moins 30 % des répondants. De manière générale, les répondants déclarent avoir l'intention d'utiliser davantage la plupart des mesures publiques.

La majorité des répondants (63,2 %) ne savent pas que leur banque établit un rating dans le cadre d'une décision d'octroi ou non de crédit. Parmi les entreprises sachant qu'elles ont un rating, une grande partie (19,6 %) ne connaît pas la note qui leur est attribuée. En outre, seuls 22,2 % des répondants connaissent les critères sur base desquels la banque établit ce rating.

L'enquête montre que 53,3 % des entreprises financeront plus de 75 % de leurs besoins sur fonds propres dans les mois à venir. Les formes de financement externes les plus utilisées sont le crédit d'investissement (71,3 %), le leasing (58,6 %), le crédit de caisse (51,3 %) et le straight loan (45,2 %).

Le rapport d'enquête comprend une analyse détaillée des résultats de l'enquête sur laquelle le CeFiP s'est appuyé pour formuler un certain nombre de recommandations.

2) RAPPORTS OCTROI DE CREDITS

Dans ces rapports trimestriels, le Centre de Connaissances du Financement des PME traite et publie les chiffres relatifs à l'octroi de crédits. Il se base sur les données que la Centrale des crédits aux entreprises (CCE) de la Banque nationale de Belgique (BNB) puise dans sa base de données et transmet au CeFiP.



DÉBITEURS

En moyenne, sur l'ensemble de 2010, on observe une diminution de -0,27 % du nombre moyen de débiteurs faisant passer celui-ci de 367.138 (moyenne 2009) à 366.145 (moyenne 2010). Indépendants et grandes sociétés enregistrent un recul de respectivement -3,66 % et -1,69 %. À l'inverse, les petites et les moyennes sociétés ont vu leurs effectifs croître, en moyenne, de +2,31 % et +2,09 %.

Figure 1 : Évolution du nombre total de débiteurs (chiffres absolus)

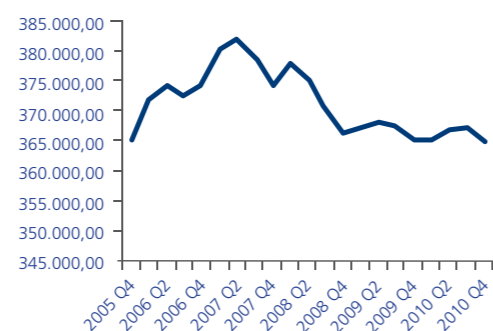
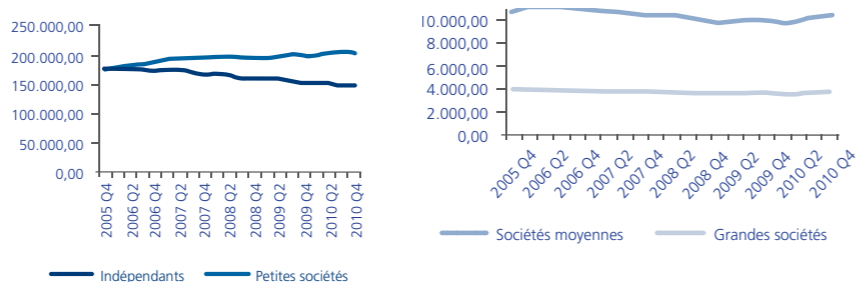


Figure 2 : Évolution du nombre total de débiteurs par type d'entreprise (chiffres absolus)

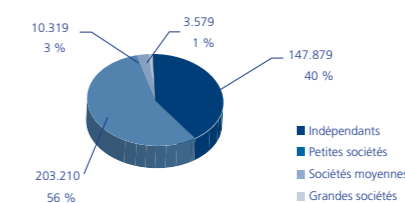


Comme le montre le tableau ci-dessous, on remarque que depuis deux ans, le nombre de débiteurs augmente dans toutes les catégories sauf pour les indépendants. Ceux-ci suivent une tendance diamétralement opposée et tirent les résultats totaux à la baisse :

	Indépendants	Petites sociétés	Sociétés moyennes	Grandes sociétés	Total
Evolution annuelle entre T4 2009 et T4 2010	-3,24 %	2,00 %	4,54 %	1,76 %	-0,12 %
Evolution annuelle entre T4 2008 et T4 2010	-7,08 %	4,89 %	3,81 %	4,68 %	-0,34 %

Cela étant dit, la part que prennent les indépendants dans le total des débiteurs reste importante (40,52 %). Ce sont les petites entreprises qui sont le mieux représentées avec 55,68 %. Ces deux catégories sont nettement plus présentes que les moyennes et grandes entreprises qui constituent à peine 2,83 % et 0,98 % du total des débiteurs.

Figure 3 : Répartition du nombre de débiteurs par type d'entreprise (2010 Q4, nombres absolus)



MONTANT DES CRÉDITS OCTROYÉS

Sur l'ensemble de 2010, un montant moyen de 163,789 milliards d'euros a été octroyé. Ce montant est légèrement inférieur (-0,10 %) à celui enregistré en 2009 (163,949 milliards d'euros). Indépendants et moyennes sociétés enregistrent un recul de respectivement -0,24 % et -5,78 %. À l'inverse, les petites et les grandes sociétés ont vu leur montant moyen de crédit octroyé croître de +3,42 % et +0,93 %.

Figure 4 : Évolution du montant total de crédits octroyés (millions d'euros)

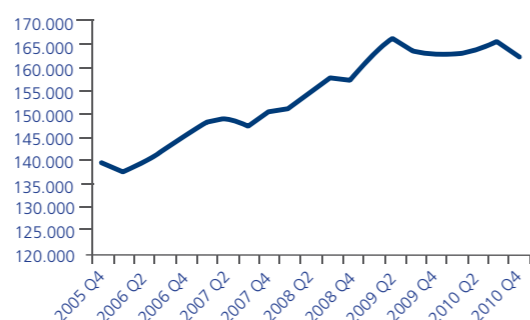
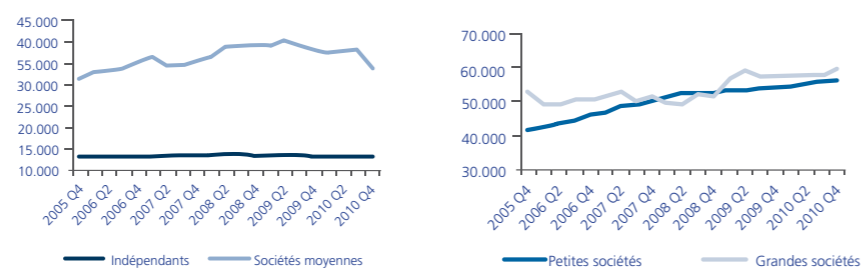


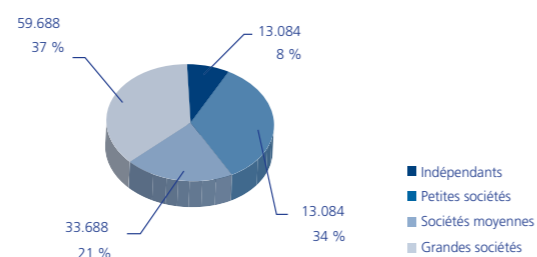
Figure 5 : Évolution du montant des crédits octroyés par type d'entreprise (millions d'euros)



Le montant total des crédits octroyés se répartit comme suit :

- PME et indépendants : 63,33 % (indépendants : 8,04 %, petites entreprises : 34,47 %, moyennes entreprises : 20,82 %) ;
- Grandes entreprises : 36,67 %.

Figure 6 : Répartition du montant de crédits octroyés par type d'entreprise (2010 Q4, millions d'euros)



MONTANT DES CRÉDITS PRÉLEVÉS

Sur l'ensemble de 2010, un montant moyen de 118,817 milliards d'euros a été prélevé. Ce montant est en progression (+1,79 %) par rapport à celui enregistré en 2009 (116,723 milliards d'euros). Les prélèvements totaux des indépendants et des grandes sociétés ont à peine diminué entre 2009 et 2010 (respectivement -0,04 % et +0,07 %). Les petites sociétés ont prélevé en moyenne plus en 2010 qu'en 2009 (+5,05 %). Les moyennes sociétés enregistrent un léger recul du montant moyen prélevé (-0,93 %).

Figure 7 : Évolution du montant total de crédits prélevés (millions d'euros)

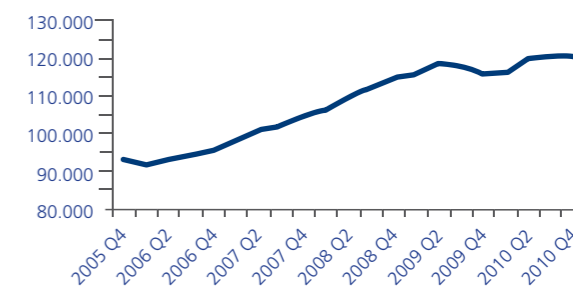
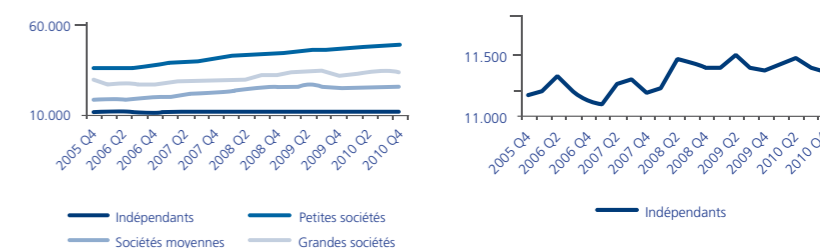
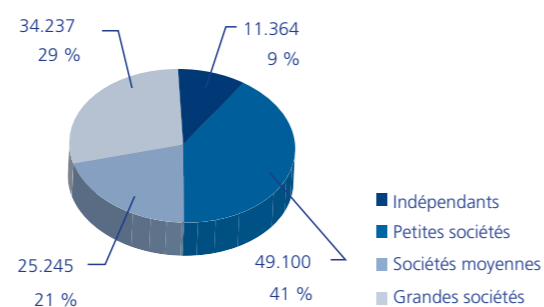


Figure 8 : Évolution du montant de crédits prélevés par type d'entreprise (millions d'euros)



La répartition entre les différentes catégories d'entreprises montre que les petites sociétés occupent la première place des montants prélevés avec 40,93 %. Suivent ensuite les grandes entreprises (28,54 %), les moyennes entreprises (21,05 %) et les indépendants (9,74 %).

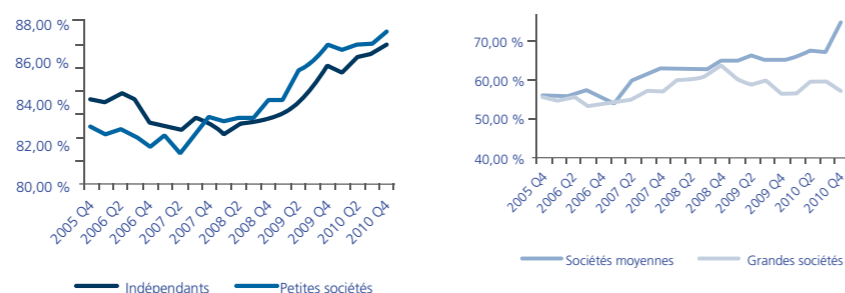
Figure 9 : Répartition du montant de crédits prélevés par type d'entreprise (2010 Q4, millions d'euros)



DEGRÉ D'UTILISATION

Pour rappel, le degré d'utilisation correspond au rapport entre le montant des crédits prélevés et les montants des crédits octroyés par les débiteurs lors de la même période. Sur l'ensemble de 2010, en moyenne, 163,789 milliards d'euros ont été octroyés alors que 118,817 milliards ont été prélevés, soit un degré d'utilisation moyen de 72,54 %. Ce résultat est supérieur (+1,89 %) à celui enregistré en 2009 (71,19 %). Les degrés d'utilisation moyens des indépendants (86,27 %), des petites sociétés (86,98 %) et des moyennes sociétés (68,42 %) enregistrent une progression de respectivement +2,04 %, +1,55 % et +5,14 % par rapport à l'ensemble de 2009. À l'inverse, les grandes sociétés ont vu leur degré d'utilisation total moyen diminuer de -0,85 %, passant de 58,74 % en 2009 à 58,24 % en 2010.

Figure 10 : Évolution du degré d'utilisation par type d'entreprise (en %)



CONCLUSION

Pour l'ensemble de 2010, l'octroi de crédit aux indépendants et aux entreprises s'est très légèrement replié par rapport à 2009. En effet, le nombre moyen de débiteurs est en recul de -0,27 % (de 367.138 débiteurs à 366.145 débiteurs) et le montant annuel moyen octroyé de -0,10 % (de 163,949 milliards € à 163,789 milliards €). Dans les deux cas, ce sont les résultats enregistrés au 4e trimestre 2010 qui tirent le résultat de l'année vers le bas :

	T3 2010 par rapport à T4 2010	T2 2010 par rapport à T3 2010	T1 2010 par rapport à T2 2010	T4 2009 par rapport à T1 2010
Évolution du nombre de débiteurs	-0,60 %	0,04 %	0,46 %	-0,02 %
Évolution du montant des crédits octroyés	-1,67 %	0,97 %	0,62 %	-0,04 %

Par contre, les montants moyens de crédits prélevés de même que le degré d'utilisation moyen sont en hausse (respectivement de +1,79 % et +1,89 %).

Les chiffres ci-dessus montrent que l'offre de crédit s'est maintenue, en 2010, à un niveau quasi identique à 2009, mais que les besoins ont été plus importants. Remarquons néanmoins qu'une augmentation du degré d'utilisation ne constitue pas un signal positif en termes économiques car il matérialise le fait que, par manque de réserves suffisantes, les entreprises doivent utiliser leurs lignes de crédits pour faire face à leurs dépenses. En outre, l'augmentation du degré d'utilisation des lignes de crédit à disposition des entreprises est un mauvais indicateur car cela crée des tensions sur les lignes et implique que les entreprises disposent de peu de marge de manœuvre pour faire face à leurs projets d'investissements.

La plus forte baisse est à mettre à l'actif des sociétés moyennes qui enregistrent une diminution du montant qui leur a été octroyé de -5,78 %. À l'inverse, les petites sociétés enregistrent la plus forte progression avec une hausse de +3,42 % des montants qui leur ont été accordés.

	Evolution moyenne des montants de crédits octroyés 2009-2010
Indépendants	-2,04 %
Petites sociétés	3,42 %
Sociétés moyennes	-5,78 %
Grandes sociétés	0,93 %
Total	-0,10 %

Quelle que soit la période d'évaluation considérée, la baisse du nombre de débiteurs indépendants entamée au second trimestre 2008 s'est poursuivie en 2010.

Ce constat vaut également pour le montant de crédit octroyé. En comparaison avec 2008, le nombre moyen de débiteurs indépendants a régressé de -7,95 % et le montant moyen qui leur a été octroyé est en recul de -3,53 %.

	Nombre de débiteurs	Montant des crédits octroyés (en milliers d'euros)
Moyenne 2008	163.220	13.718.884
Évolution 2008 – 2009	-4,46 %	-1,52 %
Moyenne 2010	155.947	13.510.064
Évolution 2009 – 2010	-3,66 %	-2,04 %
Moyenne 2010	150.237	13.234.891
Évolution 2008 - 2010	-7,95 %	-3,53 %

Dans un contexte de sortie de crise, un trimestre moins favorable (T4 2010) a suffi pour occulter les bons résultats des trimestres précédents. Cela confirme que, malgré une reprise de l'économie, le doute persiste et rend hésitant le marché du crédit. Cela dit, ce mauvais 4e trimestre n'est peut-être qu'un « incident de parcours » engendré par un effet de conjoncture trimestriel. À l'heure actuelle, rien ne permet d'affirmer que cette situation perdurera car, au vu de la bonne santé des fondamentaux économiques, il est fort probable que le financement des entreprises s'améliore à nouveau.

3) BAROMETRE CEFIP

Le baromètre CeFiP a été créé en vue de sonder l'accès au financement bancaire en période de crise financière et économique. Le baromètre se compose de 11 questions posées tous les trois mois par téléphone à des entreprises de maximum dix travailleurs. Ces questions permettent d'obtenir un indice général et des sous-indicateurs reflétant la perception des chefs d'entreprises par rapport au climat bancaire. L'indice général est placé sur une échelle de 0 à 200 points avec 100 comme valeur neutre. Plus l'indice est supérieur à cent, plus l'accès au financement bancaire est perçu comme positif. Plus l'indice s'éloigne en-dessous de la barre des 100, plus l'accès au financement bancaire est considéré comme négatif.

Entre janvier et décembre 2010, cet indice général est resté à un niveau particulièrement bas de 80-85 points sur 200. Environ 25 % des petites entreprises belges sont plutôt positives quant à l'accès au financement bancaire contre 70 % plutôt négatives au terme de l'année 2010.

Toutefois, ce statu quo cache des disparités régionales et sectorielles importantes. Ainsi, au niveau régional, l'indice global a baissé de 6,4 % pour la Flandre, est demeuré stable pour la Wallonie et s'est redressé de 12,2 % pour Bruxelles sur un an. Au niveau sectoriel, l'industrie a progressé de 15,3 %, la construction et les services ont stagné alors que la perception des entrepreneurs actifs dans le commerce et l'Horeca s'est détériorée de respectivement 15,4 % et 5,2 % sur un an.

Observé distinctement en janvier et en décembre 2010, le sous-indice mesurant le climat entrepreneurial semble n'avoir guère évolué. Ce statu quo ne reflète cependant pas les importantes variations que cet indicateur a connues au cours de l'année 2010. Après un important regain d'optimisme des entrepreneurs en septembre 2010, l'indice a en effet retrouvé fin 2010 son niveau du début d'année. Les incertitudes politique et économique du quatrième trimestre 2010 ont certainement influencé négativement le ressenti des entrepreneurs.

L'indice composite PGI qui reflète la perception des entrepreneurs vis-à-vis des prix, des garanties et de l'information exigés lors d'une demande de crédit bancaire,

a quant à lui baissé de 13,1 % avec respectivement -16,3 %, -12 % et -9,1 % pour les composants prix, garantie et information.

L'enquête téléphonique comportait également des questions additionnelles. Celles-ci portaient sur trois thématiques : le chiffre d'affaires anticipé par les entrepreneurs en 2010, la volonté de transmettre leur activité à moyen/long terme et la problématique du financement de court terme. Ces questions ont montré quelques variations entre les différentes éditions du baromètre.

Tout d'abord, la question sur les attentes des entrepreneurs par rapport à l'évolution de leur chiffre d'affaires en 2010 a mis en évidence l'optimisme réservé de ceux-ci au début 2010. Encore échaudés par la crise, une majorité des chefs d'entreprises préférerait en effet établir des scénarios prudents afin d'éviter toute mauvaise surprise.

Ensuite, la question portant sur le souhait des entrepreneurs de transmettre leur activité dans un horizon de 1 à 10 ans a fait apparaître le fait que 33% des entrepreneurs interrogés envisagent sérieusement cette possibilité, 14% y songent et 53% n'y pensent pas. De plus, ce sont les entreprises occupant entre 6 et 10 travailleurs et celles issues de l'Horeca qui sont les plus actives sur le marché de la transmission. A contrario, c'est dans les secteurs de la construction et des services que les entrepreneurs envisagent le moins de transmettre leur activité.

Enfin, la problématique du financement court terme des entreprises a été abordée à plusieurs reprises dans les baromètres de l'année 2010. Le coût trop élevé du crédit de caisse a ainsi été mis en exergue en mai 2010. Près de la moitié des entreprises avaient alors répondu qu'elles payaient un intérêt excessif de 10% et plus sur leur crédit de caisse. De même, une question sur la position de liquidité/trésorerie au sortir de la crise a permis de mettre en avant des difficultés persistantes pour l'ensemble des PME. Par ailleurs, ces problèmes sont particulièrement aigus dans les entreprises bruxelloises occupant une personne et celles actives dans les secteurs de l'Horeca et du commerce. Fort de ces constats, le CeFiP recommande de prendre des mesures structurelles visant à améliorer l'accès au financement de court terme pour l'ensemble des PME.

Vous trouverez les baromètres complets sur le site web du CeFiP.

4) CEFIP ACADEMIC AWARD

Le CeFiP Academic Award a été remis pour la quatrième fois en 2010. Chaque année, un jury d'experts récompense des lauréats qui contribuent à la recherche sur le financement des PME en Belgique. Cette année, trois lauréats ont été récompensés.

En 2010, les prix ont été décernés aux travaux suivants :

- Kredietrantsoenering bij KMO's : Oorzaken en gevolgen, Pels Charlotte, Universiteit Antwerpen.
- mémoire -
- Analyse du fonctionnement du Marché Libre d'Euronext Bruxelles : Comment l'améliorer?, Laurent Vanbever, (ULB) Université libre de Bruxelles, Université d'Europe.
- mémoire -
- De toegevoegde waarde van de audit bij Belgische KMO's, Verheyen Steffie, Université libre de Bruxelles.
- mémoire -



05

CHAPITRE 5

Outils à l'usage de l'entrepreneur

En plus de l'information qu'il met à disposition sur son site internet, le CeFiP propose aux PME et indépendants des outils concrets destinés à les aider dans leurs décisions, leurs stratégies et leurs difficultés de financement.

1) SIMULATEUR CEFIP : DEDUCTION DES INTERETS NOTIONNELS

La mesure fiscale de déduction des intérêts notionnels date du 1^{er} janvier 2006. Elle permet de déduire de la base imposable un certain pourcentage des fonds propres avec pour objectif la réduction de l'impact de la discrimination entre le financement par fonds propres et le financement par emprunt.

Début juin 2007, le CeFiP a lancé un simulateur permettant de calculer la déduction des intérêts notionnels sur la déclaration fiscale à l'ISOC. Grâce à cet instrument unique, chacun peut connaître l'impact fiscal de la mesure en quelques minutes. À la fin de la simulation, l'utilisateur obtient une estimation de l'avantage fiscal obtenu grâce à la déductibilité des intérêts notionnels.

En juillet 2008, les sociétés peuvent comparer les avantages fiscaux liés à la déduction des intérêts notionnels à la réserve d'investissement, et ce, pour une durée de 5 ans. Grâce au nouveau simulateur du Centre de Connaissances du Financement des PME (CeFiP), les changements sont automatiquement comptabilisés au cours de l'exercice et le montant de la déduction des intérêts notionnels est adapté à la nouvelle situation (revenus 2007, année d'imposition 2008).

Toujours dans un souci de rendre le meilleur service possible aux entrepreneurs, le simulateur a été adapté en 2009 pour permettre aux sociétés dont l'exercice comptable est à cheval sur deux années, de l'utiliser.

En 2010, le simulateur a fait l'objet de nouvelles modifications tant sur le fonds que sur la forme. D'une part, les taux utilisés pour le calcul de la déduction ont été

adaptés pour l'année 2010. D'autre part, le lay-out a été révisité, permettant ainsi à l'entrepreneur d'être directement confronté sur l'écran au formulaire habituellement disponible en format papier.



En plus de ce simulateur, le CeFiP fournit des informations sur cette mesure. Début 2008, une enquête a été réalisée afin de connaître le degré d'utilisation et le niveau de connaissance de cette mesure par les comptables et les experts-comptables (voir Working Paper Series, « Impact de la déduction des intérêts notionnels : Vision des comptables et experts-comptables », p.20). En 2009, nous avons complété cette enquête en demandant à deux professeurs de l'université d'HUB, de s'intéresser à la « Connaissance et l'utilisation des intérêts notionnels par les PME ».

Enfin, le public plus averti peut consulter la contribution de Bruno Colmant et Georges Hübner au sujet de l'impact sur le coût du capital et la valeur de l'entreprise. Le simulateur, l'étude et les pages web consacrées à la déduction des intérêts notionnels sont disponibles sur le site web du CeFiP.

2) OUTIL D'AUTODIAGNOSTIC DE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES

L'outil d'autodiagnostic de la performance des entreprises a été développé par le Centre d'Etude de la Performance des Entreprises de Liège (CEPE) dans le cadre du volet préventif de l'entreprenariat de la seconde chance. En tant que promoteur de cet outil, le CeFiP remplit entièrement sa mission, en centralisant et diffusant l'information utile à son public cible.



Le CeFiP a déjà montré, lors de différentes interventions, que les entrepreneurs sont à la recherche d'informations adaptées à leurs besoins mais qu'il manque à côté de cela les instruments efficaces pour améliorer la stratégie journalière des entreprises. Il semble également que de nombreux organismes et mesures destinés à soutenir les entreprises (mis en place avant et après la crise) restent trop peu connus au point de ne pas être utilisés. Le CeFiP estime que l'outil d'autodiagnostic des entreprises peut offrir une réelle solution aux nombreux entrepreneurs à la recherche d'informations adaptées à leurs besoins et pouvant les aider à améliorer la gestion journalière de leur activité.

L'outil d'autodiagnostic a surtout été créé pour aider les dirigeants de très petites entreprises (moins de 10 travailleurs) et les indépendants. Il leur pose les bonnes questions de manière à ce qu'ils puissent s'assurer de la bonne gestion de leur activité et vérifier le financement correct de l'entreprise. Sur ce point, il est important de noter que l'instrument ne vise pas à critiquer l'entrepreneur ni à porter un jugement de valeur. Il a pour seul objectif d'offrir à l'entrepreneur le reflet de son entreprise et de le faire réfléchir sur les actions qu'il mène. Il lui apporte en outre des conseils avisés pour la gestion journalière de son activité.

Cet outil complet et interactif se compose de 12 modules repris sous deux grands thèmes :

- Éléments fondamentaux de l'activité et de la gestion journalière :

- Environnement externe
- Environnement managérial
- Portefeuille de ressources
- Stratégie
- Gestion de la clientèle
- Gestion des opérations
- Gestion comptable et financière

- Financement de l'activité :

- Stratégie financière

- Maintien de l'équilibre financier
- Financement du cycle de l'activité
- Gestion de la trésorerie
- Gestion du passif

Le questionnaire peut être adapté aux caractéristiques de l'activité de l'entrepreneur :

- Activité exercée en tant qu'indépendant ou sous une forme juridique
- Avec ou sans travailleur
- Vente d'un produit ou fourniture de services

Chaque question à laquelle l'entrepreneur répond est immédiatement suivie d'une explication. Celle-ci est complétée d'une information plus fouillée et de recommandations suivant la réponse choisie. En plus de cela, l'entrepreneur reçoit automatiquement une série de liens et références utiles qui lui permettront de compléter davantage l'information déjà obtenue ou de mettre tout de suite en pratique les solutions proposées.

Ce logiciel d'autodiagnostic s'adresse non seulement aux entrepreneurs mais également aux banques et aux structures d'accompagnement telles que les organisations d'entreprises. Alors qu'il permet aux premiers d'obtenir une vision globale et complète de la performance de leur activité et d'optimiser leur stratégie, il offre aux seconds une série de conseils.

Cet outil a été développé au cours de l'année 2010 et deviendra opérationnel en 2011.

3) MEDIATEUR DU CREDIT

La médiation du crédit et de l'assurance-crédit est une mission du Centre de Connaissances du Financement des PME (CeFiP asbl). C'est un des axes du Plan de relance de l'économie et du Plan fédéral pour les PME mis en place par la Ministre des PME, des indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique, Sabine Laruelle.

Le dispositif de médiation de crédit a été créé en Belgique début 2009, au plus fort

des turbulences financières qui ont failli faire vaciller l'ensemble de l'économie mondiale. Il s'agissait, à l'époque, d'apporter des réponses concrètes à tous les entrepreneurs qui rencontraient des difficultés de financement et qui ne parvenaient pas à les résoudre seuls.

La Belgique et la France ont été des précurseurs en matière de médiation du crédit. Rapidement, les dispositifs des deux pays ont été mis en exergue par l'Organisation de Coopération Economique et de Développement (OCDE) ainsi que par la Commission européenne en tant que meilleures pratiques permettant de juguler les effets de la crise économique et financière sur les PME. Forts de cette reconnaissance et de l'efficacité de l'outil, d'autres pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Grèce ou encore le Japon se sont dotés d'un mécanisme de médiation du crédit dont le fonctionnement a été calqué sur les expériences belges et françaises.

Imaginée à l'origine comme une réponse spécifique à une situation conjoncturelle particulièrement préoccupante, la médiation du crédit a démontré son importance dans un contexte économique en voie de normalisation ; la plupart des pays ayant implémenté un dispositif de médiation ont d'ailleurs décidé de le pérenniser. En Belgique, le caractère structurel s'est imposé de lui-même non seulement à cause des besoins des entreprises mais également au regard du rapport coût-bénéfice du dispositif pour l'économie.

Le Médiateur rééquilibre les relations entre le dispensateur et le demandeur de crédit. Ce dernier point vaut particulièrement pour les TPE, souvent peu armées pour entrer dans une réelle dynamique de négociation avec leur(s) banque(s). Il s'agit également de pallier le manque de connaissance des outils publics facilitant l'accès au crédit tant au niveau des demandeurs que des dispensateurs.

Le Médiateur et les collaborateurs du CeFiP sont des spécialistes du crédit aux entreprises, proactifs et créatifs, ils prodiguent leurs conseils avisés et, le cas échéant, ouvrent des perspectives originales en proposant l'appel à des interventions en quasi-capital ou en garanties. A cette expertise, s'ajoutent expérience et réseau qui complètent un ensemble de ressources qui font du dispositif de médiation du crédit et de l'assurance-belge un outil professionnel et efficace au service des entreprises et des entrepreneurs.

Dans les faits, cela se traduit par plus d'un dossier par jour en moyenne qui arrive

sur le bureau du médiateur aujourd'hui. Ce sont plus de 500 dossiers qui ont été traités depuis la création du dispositif avec un taux de réussite de 60 %. Ce sont 250 entreprises (sur 417 dossiers clôturés) qui ont été préservées et plus de 2000 emplois équivalents temps plein sauvegardés. Entièrement gratuite pour les entreprises et dotée d'une structure strictement limitée aux besoins, la médiation du crédit est sans conteste le dispositif de soutien à l'emploi le moins cher du Royaume.

Seule ombre au tableau, le dispositif est connu par moins de 10 % des entreprises. Au-delà du potentiel important d'entreprises qui pourraient bénéficier du soutien du Médiateur, on imagine le nombre de celles qui, faute d'avoir eu accès à la bonne information, sont restées seules face à leurs difficultés, sans trouver de réponses adéquates à leurs besoins, avec un risque accru de cessation d'activité.

Il faudra donc continuer à informer les entreprises et leurs donneurs de crédit sur l'existence du dispositif de médiation du crédit et de l'assurance-crédit du CeFiP. Cette dimension de la communication revêt une importance capitale si l'on considère toutes ces entreprises qui, dans un contexte économique plus favorable, souhaitent se repositionner sur le marché, investir, se redéployer.

Les besoins en financement iront plus que probablement croissant dans les prochains mois. Or les entreprises ont souffert de la crise. Cela se répercute inévitablement au niveau de leurs paramètres financiers et se marquera dans leur situation bilantaire. Les exigences des dispensateurs de crédit en matière d'apport de fonds propres augmentent sans cesse. Bientôt, les accords de Bâle III renforceront cette tendance. Dans ce contexte, la médiation du crédit a plus que jamais un rôle à jouer en tant que facilitateur d'accès au crédit pour les entreprises, afin de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés.

Depuis le 12 février 2009, M. Chris Dauw assure la mission de Médiateur du crédit au sein du CeFiP. Pour de plus amples informations sur le Médiateur du crédit, consultez le site : www.mediateurducredit.be



06
CHAPITRE 6**Evènements CeFiP 2010****1) COLLOQUE : « LA MÉDIATION DU CRÉDIT EN BELGIQUE ET EN FRANCE : BILAN ET PERSPECTIVES » (11/02/2010)**

A l'occasion du premier anniversaire du service de médiation du crédit, le CeFiP a organisé le 11 février 2010 un colloque ayant pour thème « La médiation du crédit en Belgique et en France : bilan et perspectives ». Le Médiateur du crédit y a dressé un premier bilan et a abordé les perspectives de la médiation du crédit dans le cadre de ce colloque international. Plusieurs intervenants ont pris la parole pour exposer leur vision de la médiation du crédit.

PROGRAMME

INTRODUCTION

Frédéric Lernoux, Administrateur délégué du CeFiP

LA MÉDIATION DU CRÉDIT EN BELGIQUE

Chris Dauw, Médiateur du crédit en Belgique

LA MÉDIATION DU CRÉDIT EN FRANCE

Présentation de la Médiation du crédit aux entreprises

Jean-Luc Savage, Médiateur délégué chargé des relations avec les tribunaux de commerce

LA MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES : BILAN & PERSPECTIVES

Henri Jullien, Médiateur délégué chargé de la coordination des médiateurs départementaux

LES BANQUES ET LA MÉDIATION DU CRÉDIT

Michel Vermaerke, Administrateur délégué FEBELFIN

ENTREPRISES ET FINANCEMENT : LES ENJEUX / PANEL ENTREPRISES ANIMÉ PAR
JEAN BLAVIER, JOURNALISTE ÉCONOMIQUE
Marie-Anne Belfroid-Ronveaux, Présidente de l'UCM
Rudy Thomaes, Administrateur délégué de la FEB
Karel Van Eetvelt, Administrateur délégué de l'UNIZO

POINT DE VUE DE L'OCDE

Sergio Arzeni, Directeur - Centre pour l'entreprenariat, les PME et le développement local

POINT DE VUE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

M. Durvy, Directeur de la Politique d'Innovation – GD Entreprise et Industrie –
Commission européenne

PERSPECTIVES ET CONCLUSIONS

Madame Sabine Laruelle, Ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de
la politique scientifique





2) VADE-MECUM DU FINANCEMENT DES PME

A l'occasion de ce colloque du 11 février 2010, Sabine Laruelle, Ministre des PME et des Indépendants, a présenté le Vade-mecum du financement des PME.

Le vade-mecum est un guide pratique à utiliser pour tout savoir sur le financement des PME et pour maximiser ses chances d'obtenir les ressources financières indispensables à son projet.

Le vade-mecum du CeFiP décrit tous les outils, toutes les techniques, éclairant le lecteur sur ce qui correspond le mieux à sa situation particulière, aux besoins particuliers de l'entreprise. Il lève une partie du voile sur le monde bancaire en mettant en avant les points sur lesquels l'analyste fonde sa décision lorsqu'il étudie un dossier de financement.

Comment réussir le financement d'une entreprise ? C'est à cette question que le vade-mecum apporte des réponses concrètes et opérationnelles, par le biais d'une approche pédagogique, privilégiant le concret et l'exemple.

Clair et exhaustif, le vade-mecum du financement des PME est l'ouvrage de référence pour tous ceux qui s'intéressent, directement ou indirectement, au financement des entreprises. Il est indispensable au chef d'entreprise voulant optimiser sa gestion financière, au candidat entrepreneur cherchant un guide pour l'aider à naviguer dans un monde qu'il découvre, au professionnel du conseil à l'entreprise souhaitant rafraîchir certains concepts ou cherchant l'inspiration pour améliorer la structure financière d'un projet qu'il accompagne, à l'étudiant s'initiant à cette discipline passionnante et désirant en appréhender tous les contours.

Le vade-mecum est né des mains de Serge Peffer, Edouard Abbeloos, Christine Collet, Chris Dauw et Delphine Roloux. La préface est signée Frédéric Lernoux.



AGENDA 2011

- Dans le cadre de l'enquête annuelle CeFiP « Financement des PME 2011 », les indépendants et les PME seront à nouveau interrogés par le biais d'une enquête écrite. Cette enquête sera réalisée pour la cinquième fois et il sera donc intéressant d'évaluer l'évolution du financement des PME de 2006 à 2011.
- Pour chaque trimestre, le CeFiP analysera les **chiffres d'octroi de crédit aux entreprises** dans une optique de monitoring des volumes de crédits octroyés et prélevés par les PME et les indépendants, le nombre de débiteurs et le taux d'utilisation. A cet effet, le CeFiP s'appuiera sur les chiffres mensuels publiés par la BNB.
- En juin 2007, le CeFiP a placé un simulateur sur son site web pour le calcul de la **déduction des intérêts notionnels**. Mis à jour chaque année, le taux utilisé pour le calcul de la déduction le sera également en 2011.
- En 2011, le CeFiP lancera à nouveau son **baromètre** afin de mesurer l'accès au financement des petites entreprises en période de crise financière et économique. Cet outil permet de sonder l'accès aux crédits à court et long terme les conditions (prix, garanties, informations) auxquelles un crédit peut être octroyé et les relations entre les entrepreneurs et leur banque.
- Le CeFiP réalisera la **cartographie de la transmission d'entreprises** en Belgique. Cette étude quantitative et prospective aura pour objectif de présenter le nombre et les caractéristiques clés des entreprises susceptibles de faire l'objet d'une transmission, dans les dix prochaines années, suite au départ à la retraite du chef d'entreprise. Lors d'un colloque organisé sur ce thème par le Cabinet de la Ministre Laruelle, le CeFiP aura l'occasion de présenter les premiers résultats de son étude.
- Le CeFiP entamera le développement d'un « **outil rating** » et en présentera les contours lors d'une réunion de son Comité de pilotage scientifique. Cet instrument aura un rôle purement informatif et didactique. Il offrira à l'entrepreneur un moyen d'évaluer la qualité de son dossier de crédit avant de l'introduire auprès de sa banque, et lui donnera des explications et des conseils pour pouvoir l'améliorer.

CONTACT

COLLABORATEURS

Jean-Pierre Watthy (Manager secrétariat CeFiP et études)
watthy@cefip-kefik.be

Isabelle Martin (Senior Economiste)
imartin@cefip-kefik.be

Nicolas Bourgois (Economiste)
bourgois@cefip-kefik.be

Barbara Coppens (Economiste)
bcoppens@cefip-kefik.be

Julie Dirick (Economiste - Médiateur du crédit)
dirick@cefip-kefik.be

Benjamin Porteman (Economiste – Médiateur du crédit)
porteman@cefip-kefik.be

Nezha Fennouh (Assistante administrative)
fennouh@cefip-kefik.be

Centre de Connaissances du Financement des PME (CeFiP)
rue de Ligne 1
BE-1000 Bruxelles

Tél : 02 209 08 35
Fax : 02 209 08 34

E-mail : info@cefip-kefik.be

Site web : www.cefip.be





Centre de Connaissances du Financement des PME
rue de Ligne 1 | 1000 Bruxelles
info@cefip-kefik.be